

Guebwiller, le 28 février 2025

Monsieur le Président de la MRAe - DREAL

**DREAL Grand Est – Service Evaluation
Environnementale
14 rue du Bataillon de Marche n°24
BP81005
67070 STRASBOURG Cedex**

*Affaire suivie par Jean-François Bertheaux
N/Réf : JFB*

Objet : Saisine d'une demande d'examen au cas par cas – Modification du PLU de Buhl

Monsieur le Président,

Je vous transmets un dossier du projet de modification n°2 du PLU de la commune de Buhl afin que vous me fassiez connaître votre avis en tant qu'autorité environnementale, sur la nécessité de réaliser une évaluation environnementale dans le cadre d'une procédure d'examen au cas par cas réalisée par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme.

L'objet de la procédure porte sur le projet de modification n°2 du PLU de Buhl (L153-36 du code de l'urbanisme).

La modification concerne plusieurs points :

- Modification de l'OAP du secteur NSC Schlumberger, avec adaptation du zonage et du règlement
- Ajout d'une OAP sur le site de l'ancien Crédit Mutuel, avec compléments règlementaires
- Modification de l'annexe du règlement portant sur les obligations en matière de stationnement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Vice-Président



Francis KLEITZ

